

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 mai 2014**  
~~~~~

DÉMATÉRIALISATION DES ASSEMBLÉES

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 mai 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Grégory BRO, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Madame Evelyne GELLY, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

Madame Amélie MATEO à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Véronique NEIL à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL

Excusés :

M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Alexis PESCHER

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article L2121-13-1 du Code général des collectivités territoriales directement applicable aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), il revient à l'assemblée délibérante de définir les conditions dans lesquelles peuvent être mis à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires pour permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences,

Vu qu'en outre, et comme la loi l'autorise, il est possible de procéder à la dématérialisation des convocations et dossiers des conseils,

Vu qu'aux termes de l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales applicable aux EPCI, la convocation « est adressée par écrit, **sous quelque forme que ce soit**, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse »,

Considérant qu'une politique de réduction des coûts d'impression a été engagée par la communauté de communes,

Considérant qu'un flux important a pu être identifié facilement, celui lié à la tenue des réunions de direction, des bureaux et conseils communautaires ; Cette production s'élève pour 2013 à 69 850 pages noir et blanc, 42 550 pages couleurs pour 56 220 feuilles,

Considérant que son coût réel, projeté sur les années 2015 à 2020, incluant les coûts copies, la fourniture du papier, l'affranchissement, l'amortissement du matériel et l'investissement à venir dans du matériel neuf s'élève à 56 520 € de fonctionnement et 10 000 € d'investissement, soit un coût global de 66 520 €,

Considérant que plusieurs scénarios ont donc été étudiés pour réduire les coûts,

Considérant que le scénario de dématérialisation le moins onéreux retenu permettrait sur le mandat pour un coût d'investissement de 12 100 €, l'économie de 30 740 € de fonctionnement, pour un coût global de 37 875 €,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le principe de dématérialisation des assemblées, via l'envoi sur CD, avec accusé de réception, des convocations et dossiers aux conseillers communautaires et l'acquisition de douze tablettes numériques mises à la disposition, sur site, des élus membres du bureau et des chefs de service à l'occasion des réunions de direction.

La mise en œuvre est prévue dans le courant du dernier trimestre 2014.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1010 le 27/05/2014
Publication le 27/05/2014
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 27/05/2014
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140526-lmcl67528-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



SCENARIOS AVEC ACCUSE DE RECEPTION

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Scénario 1	Impression	Pages N&B (69 882 x 0,0096 € TTC)	673	673	673	673	673	
		Pages Couleur (42 567 x 0,0805 € TTC)	3 426	3 426	3 426	3 426	3 426	
		Feuilles (56 225 x 0,0069 € TTC)	389	389	389	389	389	
		Affranchissement	1 284	1 284	1 284	1 284	1 284	
		Affranchissement AR (9 x 55 x 3,99 € TTC)	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	
		Amortissement copieur 1 (27 %)		1 944	1 944			
		Amortissement copieur 2 (27 %)			1 404	1 404		
		Total fonctionnement	7 746	9 690	11 094	9 150	7 746	56 523
		Changement copieur 1 (27 % / 21 600 €)	5 832					
		Changement copieur 2 (27 % / 15 600 €)		4 212				
		Total investissement	5 832	4 212				10 044
		Total fonctionnement et investissement						66 567
Scénario 2	Impression & CD	Pages N&B (30 062 x 0,0096 € TTC)	289	289	289	289	289	
		Pages Couleur (18 422 x 0,0805 € TTC)	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	
		Feuilles (56 225 x 0,0069 € TTC)	168	168	168	168	168	
		Amortissement copieur 1 (11,67 %)		840	840			
		Amortissement copieur 2 (11,67 %)			607	607		
		CD	143	143	143	143	143	
		Enveloppes CD	250	250	250	250	250	
		Affranchissement	586	586	586	586	586	
		Affranchissement AR (9 x 55 x 3,99 € TTC)	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	
		Amortissement robot graveur		615	615		615	
		Total fonctionnement	4 894	6 349	6 956	5 501	5 509	36 164
		Robot graveur	1 845			1 845		
		Changement copieur 1 (27 % / 21 600 €)	5 832					
		Changement copieur 2 (27 % / 15 600 €)		4 212				
		Total investissement	7 677	4 212		1 845		13 734
		Total fonctionnement et investissement						49 899
Scénario 3	Tablettes & CD	CD	143	143	143	143	143	
		Enveloppes CD	250	250	250	250	250	
		Affranchissement	586	586	586	586	586	
		Affranchissement AR (9 x 55 x 3,99 € TTC)	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	
		Amortissement robot graveur		615	615		615	
		Amortissement Tablettes		1 400	1 400		1 400	
		Total fonctionnement	2 954	4 969	4 969	2 954	4 969	25 784
		Tablettes type Samsung Tab 3 (12 * 350 € TTC)	4 200			4 200		
		Robot graveur	1 845			1 845		
		Total investissement	6 045			6 045		12 090
		Total fonctionnement et investissement						37 875
Scénario 4	Fast Elus & Tablettes wifi	Licence d'accès	-	-	-	-	-	
		Abonnement Fast Elus	1 794	1 794	1 794	1 794	1 794	
		Certificats élus (48 * 70 € HT)	4 019	4 019	4 019	4 019	4 019	
		Amortissement Tablettes		7 000	7 000		7 000	
		Total fonctionnement	5 813	12 813	12 813	5 813	12 813	62 875
		Tablettes type Samsung Tab 3 ((48 + 12) * 350 € TTC)	21 000			21 000		
		Total investissement	21 000			21 000		42 000
		Total fonctionnement et investissement						104 875